

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

## EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN DE NOROY COMMUNE DE NOROY

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale du jeudi 25 novembre 2021 au lundi 27 décembre 2021 inclus**, sur le projet déposé par la société **PARC ÉOLIEN DE NOROY** pour la réalisation du « Parc éolien de Noroy » implanté sur la commune de **Noroy**.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique n° 2980 pour l'activité soumise à autorisation.

La puissance unitaire est de 5 MW, avec une puissance installée totale maximale de 25 MW, pour une hauteur en bout de pale de 170 m.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Didier BERNEAUX, conseiller indépendant en affaire de gestion, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Noroy.

Le commissaire enquêteur y assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- **Jeudi 25 novembre 2021 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Vendredi 26 novembre 2021 de 16h00 à 19h00 ;**
- **Samedi 4 décembre 2021 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Vendredi 10 décembre 2021 de 16h00 à 19h00 ;**
- **Lundi 27 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 ;**

5. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse à cet avis de la société **PARC ÉOLIEN DE NOROY**, est consultable :

- sur support papier et en version numérique :
  - aux heures d'ouverture **dans la mairie de Noroy**,
  - à la **direction départementale des territoires de l'Oise**, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 Beauvais du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous (03.64.58.15.00).
- en version numérique :
  - sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (documents téléchargeables):  
[www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)
  - sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/2762>
  - aux heures d'ouverture des mairies, sur un poste informatique mis à disposition dans les communes d'**Airion, Angivillers, Avrechy, Avrigny, Bailleul-le-Soc, Breuil-le-Sec, Catenoy, Cernoy, Cressonsacq, Cuignières, Épineuse, Erquery, Erquinvillers, Estrées-Sainte-Denis, Fouilleuse, Grandvillers-aux-Bois, La Neuille-Roy, Lamécourt, Léglantiers, Lieuvillers, Maimbeville, Montiers, Nointel, Pronleroy, Rémécourt, Rouvillers, Saint-Aubin-Sous-Erquery, Saint-Remy-en-l'Eau et Valescourt.**

6. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Noroy**,
- par **courrier adressé à la commune de Noroy** à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le **registre d'enquête dématérialisé** mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/2762>
- par **courrier électronique** adressé à : [enquete-publique-2762@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2762@registre-dematerialise.fr)  
(en précisant dans l'objet du courrier « Enquête publique Parc Éolien de Noroy »)

7. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

[www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)

8. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Claire BENASSI Chef de projets éolien Hauts-de-France, VALECO, 188 rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34184 Montpellier Cedex 4 – Tél. 03.22.92.26.56 – Mail : [clairebenassi@groupevaleco.com](mailto:clairebenassi@groupevaleco.com) – ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS